

Ancienne abbaye

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Abbaye

Destination actuelle de l'édifice :

École ; mairie

Titre courant :

Ancienne abbaye

Localisation

Localisation :

Nouvelle-Aquitaine ; Dordogne (24) ; Brantôme-en-Périgord

Précision sur la localisation :

Anciennement région de : Aquitaine

01/01/2016 : Création de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord en lieu et place des communes de Brantôme (24064) et de Saint-Julien-de-Bourdeilles (24430) devenues déléguées.

Références cadastrales :

1957 J2 294, 303, 305, 663, 1957 J2 305, 306, 2021 AE 12, 13, 14, AI 5 et AD hors zone cadastrée, AE hors zone cadastrée, 2025 AE 9, 10, 12, 13, 14, 16, 26, AI 5, AD hors zone cadastrée, AE hors zone cadastrée

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

12e siècle, 14e siècle, 16e siècle, 17e siècle, 19e siècle

Description historique :

L'abbaye de Brantôme est citée pour la première fois par les sources au

début du IXe siècle, même si certaines traditions la font remonter au VIIIe siècle. Éprouvée par la Guerre de Cent ans, elle est relevée au XVIe siècle et est alors marquée par la personnalité de plusieurs de ses

abbés, notamment l'homme de lettres Pierre de Bourdeille. Elle est rattachée à la congrégation de Saint-Maur en 1636 et voit son logis rebâti au XVIIIe siècle. Fermée à la Révolution, l'ancienne abbaye est désormais occupée par la mairie de Brantôme, l'office du tourisme, une bibliothèque, un espace muséal, des salles associatives, etc., même si la commune est en train de mettre en œuvre un important projet de déménagement de ses espaces municipaux. L'abbaye a en outre fait l'objet de campagnes de protection successives s'étalant de 1840 à 1957 et couvrant la majeure partie de ses espaces ainsi que des constructions périphériques. Actuellement, seuls ne sont pas protégés le presbytère et une partie des intérieurs de l'ancien logis abbatial, ainsi que la rambarde donnant sur la Dronne. Les espaces rattachés à l'ancienne abbaye de Brantôme forment un ensemble hétéroclite comptant des éléments médiévaux (église et vestiges du cloître), Renaissance (Porte des Réformés, pavillon du corps de garde,



Notices liées



[Abbaye de bénédictins
abbaye](#)



[Église de bénédictins,
actuellement église
paroissiale Notre-Dame
église
Abadie P. fils \(architecte\)Dubet A.
\(architecte\)](#)



[Pont coudé
pont
maître d'oeuvre inconnu](#)



[Ouvrage d'entrée dit porte
des Réformés
ouvrage d'entrée
maître d'oeuvre inconnu](#)



[Ouvrage d'entrée dit porte
Saint-Roch
ouvrage d'entrée
Mareuil Pierre de \(auteur com-
manditaire\)Rapine H.-L. \(architecte\)](#)



[Jardin public
jardin public
maître d'oeuvre inconnu](#)



[Château abbatial
château
Albret Amanieu d'\(auteur com-
manditaire\)Mareuil Pierre de \(au-
teur commanditaire\)](#)



[Musée Fernand
Desmoulins](#)

À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00082403

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

pont coudé, reposoirs), XVIIe siècle (fontaine) et XVIIIe (logis abbatial). Le site comporte en outre plusieurs grottes creusées dans la falaise, dont une abritant une église à paroi sculptée. L'ensemble fait l'objet de protections hétérogènes (éléments classés, partiellement classés ou inscrits) laissant quelques éléments restant à protéger : l'intérieur du logis (hormis des charpentes et un escalier classés) et le presbytère, ces deux bâtiments abritant plusieurs salles voûtées, ainsi qu'un grand escalier de la fin du XIXe siècle et orné de médaillons figurant des personnages célèbres rattachés à l'histoire de l'abbaye.

Description

Matériaux du gros-œuvre :

Pierre

Matériaux de la couverture :

Bois

Emplacement, forme et structure de l'escalier :

Un grand escalier et un second dans le logis abbatial

Commentaire descriptif de l'édifice :

Cette abbaye, dont la fondation remonterait à Charlemagne, comporte actuellement une église et un clocher du 12e siècle, un cloître du 14e siècle, des éléments annexes (pavillon et pont) de la Renaissance dépendant du logis disparu de l'abbé, et enfin un grand bâtiment monastique du 17e siècle. En effet, les anciens bâtiments monastiques furent reconstruits lors de la Réforme de Saint-Maure, en ne gardant qu'une partie de l'ancien cloître (galerie nord), située en retour du portail ouest de l'église. Le bâtiment monastique du 17e siècle prolonge l'église. Il se compose d'un corps central flanqué de deux pavillons. Derrière l'église et les bâtiments conventuels existent une succession de grottes naturelles qui furent aménagées par les religieux. L'une d'elle contient des sculptures. L'ancien jardin de l'abbé était autrefois clos de murs qui furent abattus lors de son réaménagement par la ville. Ce jardin renferme les trois reposoirs Renaissance auxquels est attaché le souvenir de l'écrivain Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme. L'ancien moulin de l'abbé était situé sur la rivière. Il en subsiste les piles de substruction.

État de conservation (normalisé) :

Bon état général

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Classé MH partiellement, inscrit MH partiellement

Date et niveau de protection de l'édifice :

1840 : classé MH ; 1891/03/02 : classé MH ; 1912/01/13 : classé MH ; 1912/01/13 : classé MH ; 1957/02/19 : classé MH ; 2025/02/05 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice :

Eglise abbatiale : classement par liste de 1840 ; Le pavillon dit du Corps de garde et la tour ronde dépendant de l'ancienne abbaye : classement par arrêté du 2 mars 1891 ; Le pont coudé Renaissance de l'ancienne abbaye : classement par arrêté du 13 janvier 1912 ; Les trois reposoirs Renaissance, situés dans l'ancienne abbaye : classement par arrêté du 13 janvier 1912 ; Les parties suivantes de l'anci-

1993-06-11

Date de la dernière modification de la notice :

2025-02-20

Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Voir aussi

Arrêté de protection MH

[PA00082403_CMH_IMH.pdf](#)

Liens externes éventuels

http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/mer-imee/PDF/PA00082403_CMH_IMH.pdf

https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA00082403&type=simple

enne abbaye : Le cloître du XIVe siècle et les salles du rez-de-chaussée donnant sur le cloître (parcelle n° 306 de la section J2) ; les façades et toitures, charpentes et escalier intérieur du bâtiment monastique du XVIIe siècle (parcelle n° 305 de la section J2) : classement par arrêté du 19 février 1957 ; Les éléments constitutifs de l'ancienne abbaye, en totalité, à l'exception de ceux classés par ailleurs (à savoir l'église abbatiale, le pavillon du corps de garde, la tour ronde, les trois reposoirs Renaissance, le pont coudé, le cloître et les salles attenantes, et les façades, toitures, charpente et escalier du bâtiment monastique), à savoir, du Nord au Sud : la Porte des Réformés, située sur la section AD du cadastre, hors zone cadastrée, le presbytère, situé sur la parcelle 12, section AE du cadastre, les intérieurs du bâtiment monastique, ou logis abbatial (à l'exception de ses charpentes et de son grand escalier du XVIIIe siècle, déjà classés), situé sur la parcelle 13, section AE du cadastre, la cour arrière du logis abbatial, avec ses différentes grottes, incluant celle à parois sculptées, ainsi que l'ensemble des grottes de la falaise au niveau de l'ancienne abbaye, avec leur surplomb, situées sur les parcelles 9, 10, 13 et 16, section AE du cadastre, la fontaine Médicis, située sur la parcelle 14, section AE du cadastre, le Jardin de l'Abbé, situé sur la parcelle 14 et sur des espaces non cadastrés, section AE du cadastre, le parvis couvrant l'espace entre le logis et son jardin, et la Dronne, situé sur la section AE du cadastre, hors zone cadastrée, le moulin de l'abbé, situé sur la parcelle 26, section AE du cadastre, le Jardin des Reposoirs (à l'exception des trois reposoirs, déjà classés), situé sur la parcelle 5, section AI du cadastre. L'ensemble figurant au cadastre sections AD, AE et AI conformément au plan annexé : inscription par arrêté du 5 février 2025

Nature de l'acte de protection :

Liste, arrêté

Intérêt de l'édifice :

À signaler

Observations concernant la protection de l'édifice :

18 04 1914 (J.O.).

L'arrêté de classement du 19 février 1957 abroge l'arrêté d'inscription du 17 février 1928 : La charpente de l'hôtel de ville : inscription par arrêté du 17 février 1928 ; L'arrêté d'inscription du 25 juillet 1957 se substitue à l'arrêté d'inscription du 19 février 1957 : Les parties suivantes de l'abbaye : l'ensemble des grottes, les vestiges du moulin de l'Abbé, le sol des cours, le sol du jardin de l'Abbé, les jardins des reposoirs, le tout figurant au cadastre sous les n° 303, 294, 305 et 663 section J2 : inscription par arrêté du 19 février 1957 ; L'arrêté d'inscription du 15 novembre 2021 se substitue à l'arrêté d'inscription du 6 janvier 1927 : La grotte à parois sculptées : inscription par arrêté du 6 janvier 1927 ; à l'arrêté d'inscription du 12 janvier 1931 : La fontaine Médicis : inscription par arrêté du 12 janvier 1931 ; à l'arrêté d'inscription du 12 janvier 1931 : La porte des Réformés : inscription par arrêté du 12 janvier 1931 ; à l'arrêté d'inscription du 25 juillet 1957 : Les parties suivantes de l'Abbaye : L'ensemble des grottes, les vestiges du moulin de l'abbé, le sol des cours, le sol du jardin de l'abbé, les jardins des reposoirs, le tout figurant au cadastre sous les numéros 303, 294, 305 et 663 - section J2: inscription par arrêté du 25 juillet 1957 ; l'arrêté d'inscription du 5 février 2025 abroge l'arrêté d'inscription du 15 novembre 2021 : Les éléments constitutifs de l'ancienne abbaye, en totalité, à l'exception de ceux classés par ailleurs (à savoir l'église abbatiale, le pavillon du corps de garde, la tour ronde, les trois reposoirs Renaissance, le pont coudé, le cloître

et les salles attenantes, et les façades, toitures, charpente et escalier du bâtiment monastique), à savoir, du Nord au Sud : La Porte des Réformés, située sur la section AD du cadastre, hors zone cadastrée, le presbytère, située sur la parcelle 12, section AE du cadastre, les intérieurs du bâtiment monastique, ou logis abbatial (à l'exception de ses charpentes et de son grand escalier du XVIIIème siècle, déjà classés), situé sur la parcelle 13, section AE du cadastre, le cour arrière du logis abbatial, avec ses différentes grottes, incluant celle à parois sculptées et celle abritant le moulin de l'abbé, située sur la parcelle 13, section AE du cadastre, la fontaine Médicis, située sur la parcelle 14, section AE du cadastre, le Jardin de l'Abbé, situé sur la parcelle 14 et sur des espaces non cadastrés, section AE du cadastre, le parvis couvrant l'espace entre le logis et son jardin, et la Dronne, situé sur la section AE du cadastre, hors zone cadastrée, le Jardin des Reposoirs (à l'exception des trois reposoirs, déjà classés), situé sur la parcelle 5, section AI du cadastre. L'ensemble figurant au cadastre sections AD, AE et AI conformément au plan annexé : inscription par arrêté du 15 novembre 2021 et se substitue à l'arrêté d'inscription du 6 janvier 1927 : La grotte à parois sculptées : inscription par arrêté du 6 janvier 1927 ; à l'arrêté d'inscription du 12 janvier 1931 : La fontaine Médicis : inscription par arrêté du 12 janvier 1931 ; à l'arrêté d'inscription du 12 janvier 1931 : La porte des Réformés : inscription par arrêté du 12 janvier 1931 et à l'arrêté d'inscription du 25 juillet 1957 : Les parties suivantes de l'Abbaye : L'ensemble des grottes, les vestiges du moulin de l'abbé, le sol des cours, le sol du jardin de l'abbé, les jardins des reposoirs, le tout figurant au cadastre sous les numéros 303, 294, 305 et 663 - section J2: inscription par arrêté du 25 juillet 1957

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune ; propriété d'une société privée

Précisions sur le statut juridique du propriétaire :

Propriété d'une société privée (parcelle AE n° 26) ; propriété de la commune (parcelle AE 9, 10, 12, 13, 14, 16, AI 5, AD hors zone cadastrée, AE hors zone cadastrée)

Références documentaires

Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

